

# REGLEMENT DU TRAIL DE LA RESCLAUZE 2024

## Article 1 : Organisateur

L'association TUTTI INSEME34 organise le trail de LA RESCLAUZE.

Deux distances proposées, une de 17 KM et 493 D+ « LA THONGUE » et une de 11 KM et 340 D+ « LA LENE ».

Ainsi qu'une randonnée de 11 KM et 340 de D+ (parcours de « LA LENE ») et une marche familiale de 4,5 km.

Pour contacter l'organisation : par mail : [tutti.inseme34@gmail.com](mailto:tutti.inseme34@gmail.com) ou par téléphone (06.68.69.07.25)

## Article 2 : Date, horaires

### Les courses auront lieu le 17 MARS 2024 à Gabian.

- LA THONGUE : une **course nature de 17 km** et 493 de D+ sur piste et monotrace. Départ à 9H00 (un ravitaillement à mi-course) inscription sur ATS limitée à 300 coureurs
- LA LÊNE : une **course nature de 11 km** et un D+ de 340 M sur piste et forêt. Départ à 9H10 (un ravitaillement à mi-course) inscription sur ATS limitée à 300 coureurs
- Une **randonnée de 11 km** et un D+ de 340 M sur piste et forêt. Départ à 9H15 (Un ravitaillement à mi-parcours) Inscription sur place
- LA FAMILIALE : **une marche de 4.5 km**. Départ (à partir de 9H00 jusqu'à 9h15) non chronométré. (Un ravitaillement à mi-parcours) inscription sur place

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 15 mn avant le départ des courses et de la randonnée, à la salle des fêtes de Gabian. Les départs seront donnés en face du restaurant La Tavernate. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Les parcours sont entièrement tracés sur des sentiers, chemins et pistes avec quelques passages de routes. Toutefois lors de ces passages sur route, l'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils doivent impérativement se conformer aux règles du code de la route et qu'ils ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules.

**ATTENTION ! pas de GOBELET sur les RAVITAILLEMENTS et à L'ARRIVEE. Chaque coureur doit prévoir un minimum pour effectuer les parcours en semi autonomie.**

## Article 3 : Condition d'inscription

### 3-1 : Catégories d'âge

- Le 17 KM (LA THONGUE) est ouvert à partir de la catégorie "Juniors" (plus de 18 ans).
- Le 11 KM (LA LÊNE) est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans).
- La randonnée de 11 KM est ouverte à partir de 10 ANS accompagné d'une personne majeure.
- La familiale à partir de 5 ans, balade aux alentours de Gabian.

### 3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur la LENE à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

### 3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit :

D'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).

Soit :

D'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

## Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions aux courses se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur **ats-sport.com**. Des inscriptions sur place sont possibles. Les inscriptions ne seront validées qu'une fois le dossier complet, certificat médicale et licence à jour. Les licences étrangères ne sont pas acceptées, les participants

étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition.

## 4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 17 km (LA THONGUE) - **15 euros jusqu'au 18 février**, 17 euros jusqu'à la clôture des inscriptions le 15 mars 2024, puis 20 euros sur place.
- Le 11 km (LA LENE) - **10 euros jusqu'au 18 février**, 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions le 15 mars 2024, puis 15 euros sur place
- La randonnée 11 km - **10 euros jusqu'au 18 février**, 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions le 15 mars 2024, puis 15 euros sur place
- La familiale 4.5 km – 2.50 euros sur place (pas de classement)

## 4-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical ou la licence du remplaçant.

## Article 5 : Assurance

Les coureurs bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières. Les services de secours (SDIS). La gendarmerie seront avertis de l'événement.

## 6-1 : Matériel

Chaque concurrent est tenu de se munir de :

- Une réserve d'eau
- De barre énergétique
- Un téléphone avec le N° PC de secours : 06 68 69 07 25
- Un gobelet (il n'y en a pas sur les ravitaillements)

## Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société « ATS » via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## Article 8 : Classements et récompenses

**8-1 : CLASSEMENTS** : Par des podiums seront récompensés sur les courses de 17 km et 11 km : les 3 premiers au scratch et les trois premières féminines. La randonnée les 3 premiers (Pas de cumule de récompense)

La familiale : pas de classement.

**8-2 : RECOMPENSES ET LOTS** : Remises des prix à partir de 11h00/11h30 seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses.

Dotation sous forme de loterie (dossard) tirée au sort.

## Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la **mise hors-course** du concurrent fautif.

## Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il

pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité. En cas d'annulation des épreuves, une somme forfaitaire de 30% par personne sera retenue. En cas d'annulation de participation d'un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

## Article 12 : Réclamations

Les réclamations devront être déposées auprès du responsable de course, dont le nom sera précisé lors du briefing. Le responsable de course est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel.

Le responsable est habilité à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc de modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

## Article 13 : Modification de règlement

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur jusqu'à la date de clôture des engagements.  
Toute modification sera diffusée par les moyens dont dispose l'organisateur et sera affichée le jour de l'épreuve.